



Séance du 16/09/2025

Délibération N°160925/02

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	37
Excusés :	10
Pouvoirs : ...	6
Votants : ...	43
- dont « pour »: ...	43
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 16 septembre 2025 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 10 septembre 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à SARRON**.

Présents : Mrs et Mmes ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, LARRAT Nicole, ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAGRAVE Xavier, MECHIN Isabelle, DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BOP Philippe, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, VACHER Béatrice, LAFARGUE Lionel, MADER Karl.

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à ASSIBAT Marie
 MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne
 SAINT GERMAIN Paulette à LALANNE Jean Michel
 CAZABAN Yves à GACHIE Florence
 VACHER Béatrice à MARTI Jérémy
 LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe

**Objet : Contrat néo aquitain de développement de l'emploi****d'Adour Chalosse Tursan- signature de la convention****Le Conseil communautaire,**

Vu le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la politique régionale en faveur de l'emploi et de l'accompagnement des mutations économiques territoriales ;

Vu le projet de convention relative au déploiement du dispositif CADET, Contrat néo-Aquitain de Développement de l'Emploi sur le Territoire du PETR Adour Chalosse Tursan, annexé à la présente délibération ;

Considérant que le dispositif CADET constitue l'un des principaux outils d'ingénierie territoriale mis en œuvre par la Région Nouvelle-Aquitaine pour accompagner les territoires en mutation ou en difficulté ;

Considérant que la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour est partie prenante du périmètre d'intervention défini au sein du PETR Adour Chalosse Tursan, aux côtés des Communautés de communes de Terres de Chalosse, Chalosse Tursan, Coteaux et Vallées des Luys, Pays Grenadois et Pays Tarusate ;

Considérant que le plan d'actions du dispositif CADET s'articule autour de cinq axes stratégiques : accompagnement des entreprises, soutien à l'entrepreneuriat, accueil de nouvelles activités économiques, orientation et formation pour l'emploi et un axe transversal adapté aux spécificités territoriales ;

Considérant que la convention est conclue pour une durée initiale de trois ans, avec possibilité de prorogation à cinq ans au terme d'une évaluation intermédiaire ;

Considérant que la gouvernance est organisée autour d'un comité de pilotage annuel, de comités techniques intermédiaires et d'un comité de suivi élargi associant les partenaires institutionnels et socio-économiques du territoire ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'approuver la convention relative au déploiement du dispositif CADET - Contrat néo-Aquitain de Développement de l'Emploi - sur le territoire du PETR Adour Chalosse Tursan, telle qu'annexée à la présente délibération.**
- **De s'engager à participer activement à la gouvernance du dispositif, dans le cadre des comités de pilotage, techniques et de suivi prévu par la convention.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son application.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe BRETHERS